Docusign Envelope ID: 9E5DAC29-13AD-440B-9510-621A306FB928

SARL AB CONSULTANT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 140.45 Euros
Siège social : Aérodrome de Cerny
91590 LA FERTE-ALAIS

R.C.S EVRY 353 944 861

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, et le 2 janvier à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société situé à l'Aérodrome de Cerny – 91590 LA FERTE ALAIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

SAS FLEX AERO DEVELOPPEMENT, représentée par M. Frédéric BOUCHEZ détenant 198 parts sociales,
Monsieur Julien FONTAINE, détenant 8 parts sociales,

L'Assemblée réunissant 206 parts sur les 206 parts composant le capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHEZ, Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

DS FB Paraphe JF

Docusign Envelope ID: 9E5DAC29-13AD-440B-9510-621A306FB928

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de AB CONSULTANT à ABC Hélicoptères, à compter de ce même jour

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la société est :

ABC Hélicoptères

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

SAS FLEX AERO DEVELOPPEMENT
Représentée par M. Frédéric BOUCHEZ

DocuSigned by:
Frédéric BOUCHEZ
89A9110E066B403...

Julien FONTAINE

Signé par :
Julien FONTAINE
EF8CDF29C39548E...